



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-0999

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Désencombrement du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de participation financière aux études de définition d'un schéma fonctionnel pour l'aménagement progressif du réseau ferroviaire lyonnais

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-0999

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Désencombrement du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de participation financière aux études de définition d'un schéma fonctionnel pour l'aménagement progressif du réseau ferroviaire lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet REAL s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'inter modalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

Il se compose notamment d'un ensemble de projets d'infrastructures ferroviaires qui sont par ailleurs inscrits au contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013. Le CPER prévoit la réalisation d'études et de travaux d'aménagement du réseau de l'aire métropolitaine lyonnaise : nœud et étoile ferroviaires lyonnais.

Le nœud ferroviaire lyonnais (NFL), l'un des plus complexes d'Europe, souffre actuellement d'un manque de performance dû à des équipements et à un mode d'exploitation anciens, à une forte mixité des trafics et à une capacité devenue insuffisante. Son désencombrement et son organisation constituent un enjeu majeur indispensable au développement des dessertes métropolitaines et nécessaire à l'amélioration des performances des trafics régionaux, nationaux et internationaux.

L'Etat a reconnu le caractère stratégique du NFL et a désigné un chef de projet, en la personne de Marie-Line Meaux, inspectrice générale de l'équipement au conseil général de l'environnement et du développement durable.

A ce jour, plusieurs études et aménagements ont été réalisés afin d'établir des solutions d'aménagement à court terme :

- entre la région Rhône-Alpes, RFF et la SNCF dans le cadre des aménagements accompagnant le cadencement des TER (appréhension de la fragilité et de la saturation dans le nœud ferroviaire en 2008 avec la mise en place du cadencement),

- dans le cadre du CPER 2007-2013 : études de capacité, augmentation de capacité à quai en gare de Lyon Part-Dieu, modernisation de la signalisation des branches aux abords de Lyon Part-Dieu, aménagements de voies à Perrache. La Communauté urbaine participe ainsi au financement des aménagements des voies terminus JK en gare de Perrache (délibérations n° 2008-0302 et n° 2009-0773 en date des 13 octobre 2008 et 15 juin 2009), du raccordement de Givors (délibération n° 2008-0302 en date du 13 octobre 2008) et de la modernisation de l'axe ferré Lyon-Bourg en Bresse (délibération n° 2009-0649 en date du 6 avril 2009).

Au-delà de ces premières études qui énoncent pour l'essentiel des préconisations à court terme, l'Etat, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et RFF souhaitent engager une démarche d'étude prospective afin d'élaborer une stratégie commune pour le réseau ferroviaire métropolitain, pour des horizons de mise en œuvre en 2020 et 2030.

Cette démarche prospective vise à garantir notamment :

- l'élaboration d'une vision partagée entre les signataires de la présente convention, à la fois réaliste et ambitieuse d'un schéma directeur fonctionnel répondant à la demande telle que définie dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- la cohérence entre les réalisations aux différents horizons (2020 et 2030), les projets de transport et d'aménagement urbain,
- l'identification des opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fonctionnels qui seront retenus.

Les résultats attendus de l'étude seront notamment directement utilisés pour la programmation des opérations pouvant bénéficier de financements croisés dans le cadre du prochain CPER pour la période allant de 2014 à 2020.

Les objectifs de l'étude sont d'élaborer une vision partagée, d'intégrer les horizons de développement et de définir des outils d'action. Il s'agira donc d'établir un schéma fonctionnel d'ensemble du NFL et d'apporter un éclairage partagé et un outil d'aide à la décision, avec deux horizons :

- à long terme (2030 et au delà) : donner le cadre d'une évolution souhaitable du NFL dans sa capacité à répondre aux fonctionnalités ferroviaires à cet horizon (TER, grande vitesse, fret, circulations non commerciales, fonctionnement des gares) pour aboutir à un grand projet d'aménagement y compris en gare de la Part-Dieu. Les fonctionnalités ferroviaires seront définies à partir de la demande de mobilité (enquête ménages 2006, schéma de cohérence territoriale (SCOT), etc.),
- à moyen terme (2020) : apporter des éléments de programmation pour le prochain CPER et d'autres protocoles afin de répondre aux objectifs de long terme, situer le NFL par rapport aux autres projets ferroviaires qui l'impactent et fournir un éclairage particulier sur le devenir possible des gares, notamment en ce qui concerne les rôles que doivent jouer les gares de la Part-Dieu, Perrache et Saint Exupéry dans les relations nationales et internationales.

L'étude d'une durée de vingt mois sous maîtrise d'ouvrage de RFF proposera :

- l'analyse partagée des besoins, un diagnostic de la demande de mobilité et du système de transport,
- la construction de schémas de desserte pour les différentes circulations et horizons de temps intégrant les différentes hypothèses de réalisation du nouveau projet,
- l'analyse des conditions de faisabilité technique, financière et environnementale pour les différents domaines d'action possibles.

Pilotée par RFF, elle réunira les partenaires financeurs, d'une part, dans le cadre d'un comité technique et d'un comité de pilotage et, d'autre part, associera également les partenaires indispensables au projet tels que le Sytral, la SNCF, les autres autorités organisatrices de transport et les collectivités territoriales concernées, dans des groupes de travail adéquats.

Le rendu de l'étude est prévu pour 2011. Ultérieurement, des conventions de financement des études-projets et des travaux seront proposées avec une participation de la Communauté urbaine qui restera à définir en fonction de la nature et du périmètre des travaux.

Les cofinanceurs sont RFF, la région Rhône-Alpes, l'Etat et la Communauté urbaine. Le besoin de financement de l'étude est estimé à 1 000 000 € HT.

La répartition des financements des partenaires est la suivante :

Libellé	Total	RFF	Région Rhône-Alpes	Etat	Communauté urbaine
pourcentage	100 %	25 %	25 %	25 %	25 %
total (en € HT courants)	1 000 000	250 000	250 000	250 000	250 000

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions sont exonérées de TVA.

La participation communautaire est à prévoir sur 2009, 2010 et 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 000 € nets de taxes au profit de RFF dans le cadre du plan de financement des études de définition d'un schéma fonctionnel pour l'aménagement progressif du réseau ferroviaire lyonnais d'un montant de 1 000 000 € HT,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, RFF, la région Rhône-Alpes et l'Etat.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 à 2011 - compte 657 380 - fonction 815 - opération n° 857, selon l'échéancier suivant :

- 37 500 € en 2009,
- 100 000 € en 2010,
- 112 500 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.